

Suisse actuelles

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Group

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 1

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

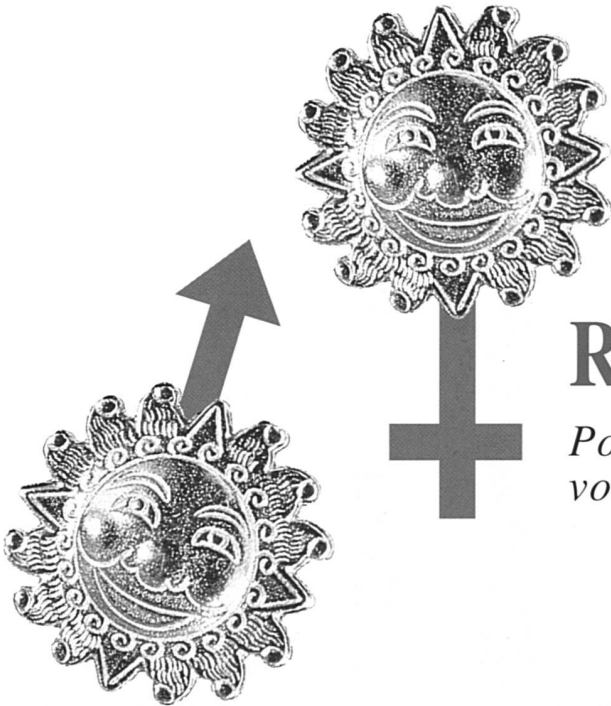
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SPÉCIAL ÉLECTIONS 95

Romandes, réveillez-vous!

Pour animer la campagne, Femmes suisses vous propose durant ces dix prochains mois, une rubrique Spécial élections.

Premier round:
Quatre Romandes au Conseil national, c'est insuffisant!



Quatre conseillères nationales, alors que les six cantons romands totalisent 48 sièges au Conseil national, ce n'est vraiment pas beaucoup (8,33%!). Les femmes de Suisse alémanique doivent se sentir mieux représentées, puisque, sur les 152 sièges restants, leurs élues en occupent 31 (20%). Parmi ces 31 conseillères, une Tessinoise, mais elle n'a fait son entrée au Parlement qu'en 1993, suite à la démission d'un de ses colistiers. Le va-et-vient est grand durant une législature et le nombre de conseillères a varié depuis 1991: une écologiste, Verena Singeisen, a prêté serment en décembre et fait retrouver le total de 35 femmes au Conseil national. En janvier, une trente-sixième fera son entrée au Parlement: Brigitt Gadiant (UDC-Grisons).

Au Conseil des Etats, aucune élue francophone actuellement pour les 12 sièges des cantons romands, alors que 4 élues – c'est peu mais c'est 4 quand même – partagent le travail avec leur collègue masculin et préfigurent la situation idéale: une femme, un homme à la Chambre haute par canton; 0% de représentation féminine romande au Conseil des Etats et 11,8% pour les Alémaniques.

La situation des femmes romandes aux Chambres fédérales est donc des plus précaires. Nous ne pouvons continuer ainsi et Femmes suisses va tenter ces prochains mois de faire campagne pour un renversement de cette tendance, tendance qui n'est pas sans rappeler celle dont souffrent nos voisines, les Françaises.

Un guide

La Commission fédérale pour les questions féminines a publié il y a quelques mois une excellente brochure à l'intention



des partis, des organisations féminines et des médias: Femmes au Parlement!.

Ce guide confirme le fait que les candidates ont la moitié moins de chances d'être élues qu'un homme; il décrit la progression plus que lente de la représentation féminine au Conseil national; il fait le point sur les difficultés que rencontrent les femmes selon le canton dans lequel elles font campagne, selon le parti aussi.

Dans les grands cantons, les femmes ont en principe de meilleures chances d'être élues. Exceptions pourtant: Schwyz autrefois (qui avait élu et réélu deux fois Elisabeth Blunsky dès 1971) et Schaffhouse plus récemment avec Ursula Hafner.

Quant aux partis politiques, pour ne parler que des 3 plus grands, les chances des femmes y sont proportionnelles à la confiance que le parti leur fait. Si les femmes socialistes ont maintenant 13 sièges (31%) sur les 42 obtenus par le PS, c'est bien parce que ce dernier avait 45% de candidatures féminines. Le Parti radical (5 femmes pour 44 sièges) et le PDC (5 femmes pour 37 sièges) n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes s'ils se font traiter de machistes: la proportion de candidates présentées en 1991 n'atteignait pas 30%. Les Verts, eux, avaient 51% de candidates. Ils sont actuellement représentés par 9 femmes et 5 hommes.

Que faire pour renverser la tendance ?

«L'objectif est clair: obtenir la parité des sexes. Les femmes doivent être représentées, conformément à leur part dans la population, à tous les niveaux où s'élaborent et se prennent les décisions politiques. Pour les prochaines élections fédérales, nous souhaitons qu'un pas très net soit franchi vers une meilleure représentation des femmes au Parlement.» C'est ce que dit avec force Judith Stamm, présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines dans l'introduction du guide qu'il faut absolument mettre dans les mains de tous ceux et de toutes celles qui se préoccupent de près ou de loin des prochaines élections fédérales.

Et alors, nos souhaits?

Genève et Vaud (11 et 17 sièges) ont actuellement chacun deux conseillères nationales. (Nous avons eu la consolation, lors du départ d'Irène Gardiol, remplacée par un collègue, de voir qu'à Genève c'était Fabienne Bugnon qui reprenait le siège abandonné par Laurent Rebeaud.) Genève et Vaud monopolisent donc les seules parlementaires romandes (nous n'avons pas compté la conseillère nationale francophone d'un canton alémanique Geneviève Aubry). Il faudra doubler ou tripler ce nombre en 1995, c'est le moins qu'on puisse exiger et aussi, pourquoi pas? retrouver une représentante au Conseil des Etats. Si Lise Girardin et Monique Bauer-Lagier font partie d'une époque révolue, pourquoi Yvette Jaggi ne reviendrait-elle pas sur la scène politique fédérale?

Quant aux quatre autres cantons, ils ont tous eu des élues une fois ou l'autre: que l'on se souvienne de Thilo Frey et Heidi Deneys à Neuchâtel, de Valentine Friedli dans le canton du Jura, de Liselotte Spreng et Elisabeth Déglise à Fribourg, de Gabrielle Nanchen, Françoise Vannay, Monique Paccolat et Rose-Marie Antille en Valais. Rien n'est donc impossible: le réservoir de femmes capables existe. Il y en avait naguère, il y en a aujourd'hui. Aux partis de les trouver, de les solliciter. A nous de les mettre en valeur.

Des pistes, des conseils?

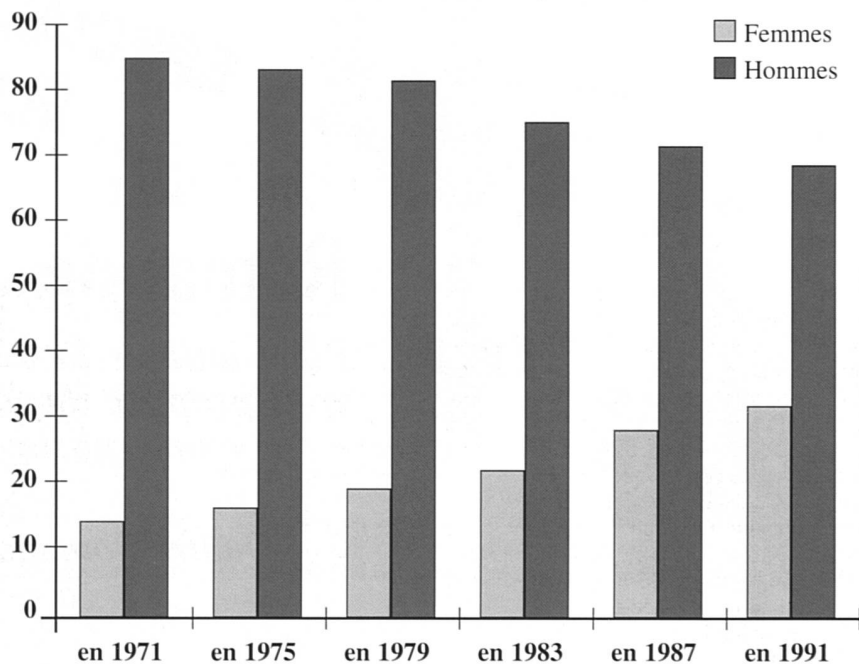
- Augmenter fortement le nombre des candidates.
- Penser à la solution des listes doubles: en 1991, elles ont été rentables à Zurich, Berne, St Gall et Genève.
- Soutenir les partis qui présentent des candidates en nombre suffisant, mais pas n'importe lesquelles: nous ne voulons pas de candidatures alibis, ni de candidatures de femmes desservant la cause des femmes ou peu sensibles à leurs problèmes si longtemps négligés.

Un pronostic, pour terminer: gageons qu'il y aura cette année beaucoup plus de listes féministes. Et c'est tant mieux. Cela animera la campagne!

Simone Chapuis-Bischof

(Documentation: «Prenez place Madame», rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines, mai 1990, et «Femmes au Parlement», guide publié en juin 1994 par la Commission fédérale pour les questions féminines, à commander à l'Office fédéral des imprimés et du matériel, prix 6 francs, existe en français et en allemand).

Proportion de candidates et de candidats au Conseil national



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

met au concours,
pour son Département de microtechnique, un poste de

professeur-e en techniques d'assemblage

Cet-te professeur-e aura pour mission de développer l'enseignement et la recherche dans le domaine de l'assemblage, particulièrement les aspects de:

Modélisation – Simulation – Micro-assemblage

Outre des compétences de très haut niveau dans le secteur mentionné, l'EPFL attend de cet-te nouveau-elle professeur-e un goût pour développer son activité de façon interdisciplinaire, une expérience industrielle récente ainsi qu'un intérêt marqué et un talent pour l'enseignement. Priorité sera donnée aux candidat-e-s qui font preuve d'une activité originale et créative, dans le milieu industriel ou académique et qui sont prêt-e-s à développer et entretenir des collaborations avec l'industrie.

Les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Délai d'inscription: 15 mars 1995

Entrée en fonction: automne 1995 ou à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander

le dossier relatif à ce poste à:

**Présidence de l'EPFL,
CE-Ecublens, CH-1015 Lausanne**

Droit des femmes: la vigilance de rigueur

Femmes solidaires en dépit des différences culturelles: un colloque organisé le 2 décembre dernier à Berne par le Bureau fédéral de l'égalité amorce le débat.

L'intolérance est la pire ennemie des femmes! Une phrase toute simple qui résume les interventions de trois femmes d'horizons très différents, conviées par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et la Commission fédérale pour les questions féminines, a lancé une réflexion en profondeur sur la place des femmes dans les droits humains. Le tout à l'occasion de ce colloque qui s'est déroulé à Berne le 2 décembre, selon une tradition qui réunit, une fois l'an, l'ensemble de la Suisse concernée par la cause des femmes.

Un prélude utile au débat qui ne manquera pas de s'amorcer l'année prochaine, lorsque le Conseil fédéral proposera enfin de ratifier la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui date de 1984.

Ratna Kapur, avocate à Delhi et déléguée de l'Inde à la Commission des Nations unies sur la condition de la femme, lance en guise d'appel qu'il est indispensable de développer des alliances globales sur les points communs entre les femmes, sans pourtant devoir les traiter toutes de la même façon. La Convention sur l'élimination des discriminations, ratifiée par 135 pays sur les 173 que compte la planète Terre, est d'une portée limitée, note-t-elle, du fait que de nombreux Etats l'ont assortie de réserves et qu'il n'existe pas d'autorité pour en surveiller l'application. Ces réserves, exprimées par les Etats, montrent très crûment que la protection des droits humains ne s'applique pas à la sphère privée. Un exemple pour l'illustrer: en Inde, une femme violée doit en apporter la preuve, sinon elle s'expose à se faire condamner pour avoir entretenu des relations extraconjugales.

La montée de l'intégrisme est aux yeux de Ratna Kapur le danger le plus grand qui

guette les femmes. Dans tous les pays du monde où il se manifeste, la condition sociale et juridique des femmes recule. C'est cette érosion qui, au-delà de toutes les différences culturelles, doit être stoppée, faute de quoi les femmes retomberont sous la domination des hommes.

Sous le couperet du FMI

Il y a urgence pour les femmes à chercher à comprendre les mécanismes de l'économie mondiale, souligne Ratna Kapur, le néolibéralisme favorise l'émergence de zones franches où la protection juridique et sociale de la main d'œuvre – de plus en plus féminisée, de plus en plus jeune – n'existe plus.

Un discours que reprend au vol l'économiste Mascha Madörin, membre de l'action Place financière suisse et tiers monde et du Conseil des femmes pour la politique internationale. Sous l'influence conjuguée du néolibéralisme économique et de la politique de la Banque mondiale dans les pays en développement, la situation des femmes et des enfants ne cesse de se dégrader, souligne-t-elle, parce que ces pays, contraints de réaliser des économies, préfèrent couper dans les budgets de la santé et de l'éducation. La politique économique est exclusivement orientée sur les besoins des hommes. Les femmes sont exclues, y compris dans les pays industrialisés, des sphères décisionnelles du pouvoir économique. Pire encore, ajoute-t-elle, le travail qu'elles accomplissent dans le domaine so-



Des pans entiers du droit de la personne humaine échappent à l'application du droit parce qu'ils concernent la sphère privée.

cial et éducatif n'est pas pris en compte dans les comptabilités nationales.

La solution, Mascha Madörin la connaît: les femmes doivent mettre en place des réseaux d'information en vue d'introduire la transparence dans les mécanismes de l'économie, une tâche de longue haleine pour définir des solutions de rechange au capitalisme sauvage, qui commence à être entreprise dans le mouvement féministe international.

Anne-Marie Barone, avocate à Genève, qui joue notamment un rôle déterminant dans la prise de conscience en Suisse du harcèlement sexuel sur les lieux de travail, plaide aussi fermement pour la transparence. La conquête de l'égalité des droits est nécessaire mais pas suffisante, note-t-elle, car elle n'a pas entamé la prédominance des hommes dans l'application des droits conquis par les femmes. Des pans entiers de la protection de la personne humaine échappent à l'application du droit défini par diverses conventions internationales, parce qu'ils concernent la sphère privée. Il appartient aux femmes de revendiquer clairement leurs droits à leur intégrité corporelle et à la reproduction, ce qui passe par la conquête sans cesse recommencée de leur autonomie et par davantage de pouvoirs dans la vie sociale.

Anne-Marie Ley

Les exposés d'Anne-Marie Barone sur l'évolution du concept des «droits humains», de Mascha Madörin sur les droits des femmes dans la politique économique internationale et de Ratna Kapur sur la campagne mondiale relative à la violence contre les femmes et aux droits humains seront publiés dans le prochain numéro de *Questions au Féminin*, édité par la Commission fédérale pour les questions féminines, Eigerplatz 5, 3003 Berne.

Droit d'asile

Requérante reconnue

(sk) – Femmes suisses avait soulevé, dans son édition d'août-septembre, le drame de cette requérante musulmane et bosniaque qui s'était vu refuser l'asile pour «incohérence» dans ses divers témoignages. Village pillé et détruit, viol collectif par des soldats serbes sous le regard de ses jeunes enfants, capture et assassinat de son mari, mutilation du cadavre, elle a connu le sort de tant d'autres de ses compatriotes. Enceinte, elle avait misé sur la réputation d'accueil de notre pays.

Grâce aux secours sur lesquels elle a pu compter en Suisse, elle et ses deux enfants peuvent aujourd'hui se réjouir. Le 25 novembre dernier une lettre de l'Office fédéral des réfugiés lui annonçait qu'après réexamen de son dossier l'asile lui était octroyé. L'Office fédéral a enfin reconnu, sur la base des certificats médicaux fournis lors du recours, que le viol pouvait être suffisamment traumatisant pour provoquer des défaillances de la mémoire et, par conséquent, des incohérences dans les dépositions successives. «Elles nous permettent de porter un regard neuf sur certaines conséquences engendrées par un traumatisme majeur», a souligné en l'occurrence l'Office des réfugiés.